	30/22

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice **:** 12 - ***Présents*** : **9** - ***Votants*** : 10

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 juin 2022

Date de convocation
18 juin 2022
Date d'affichage
18 juin 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt deux, le 24 juin, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Etaient présents : M. Samuel GOMES, Christelle PERRIN, Joëlle TSCHUDI, Pascal GALLIOT, Fabien BARI, Jean-Pierre SCHWARTZ, Patricia FALLENOT, Nadège ZIMMERMANN, Sébastien GADOT

Etaient absents excusés avec procuration : Azzedine AZZOUG (donne procuration à M. Sébastien GADOT),

Etaient absents excusés : Armelle LE GAL, Pamela GRIDEL

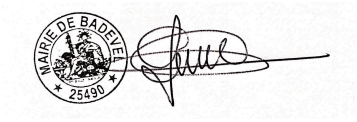
Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme Christelle PERRIN

CONVENTION CENTRE DE GESTION - SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES
Délibération N°30-22

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de missions temporaires, afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.
Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, donne son accord et autorise le Maire en cas de besoin à recourir à ce service mis en place par le Centre de Gestion du Doubs .Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la présente délibération.

NB : Conformément à l'ordonnance 2009-1401, la présente délibération n'est plus transmissible au contrôle de légalité à compter du 01er janvier 2010.

Le Maire,



Samuel GOMES